

COMMUNE DE  
FRONSAC  
31440

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 11

Présents 08

Votants 09

189

Objet :

**Création d'un  
emploi d'agent  
recenseur pour la  
réalisation du  
recensement de la  
population prévu  
du 15 janvier 2026  
au 14 février 2026**

L'an **deux mille vingt-cinq**, le 22 septembre à **18 heures**.

Le Conseil Municipal de la commune de **Fronsac**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel**

**LADEVEZE**,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/09/2025

Présents : **BRUNET Lucien, DASPET Edouard, DASPET Nicole, GUIRAUD Jacques, LADEVEZE Michel, NOBLE Françoise, PERRIN Géraldine, RIVES-EUILLET Nathalie.**

Absents excusés : **BARRAU-HILLOT Loïc, CASTEX Serge, FERRERE Yves**

Procuration : **Monsieur CASTEX Serge** donne procuration à **Monsieur LADEVEZE Michel.**

Monsieur GUIRAUD Jacques a été désigné secrétaire de séance.

LA SEANCE EST OUVERTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
  - Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les fonctions d'agent recenseur et notamment le recensement de la population de la commune de Fronsac durant la période du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que la vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

**Vote : Pour 9 Contre 0 Abstention 0**

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

ARTICLE 2 : De fixer la rémunération de la vacation

- sur la base d'un forfait brut de 650€.

ARTICLE 3 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 ;

ARTICLE 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétariat de séance,  
Jacques GUIRAUD**



**Le Maire,  
Michel LADEVEZE**

